

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 9

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

ÉDITO

Entre nous soit dit 4

Suisse Actuelles 5

*Votations fédérales: assurance
maladie attaquée de quatre côtés*
Architecture à visage féminin

Dossier 8

*Impunité déclarée par l'Etat:
amnistie ou amnésie?*

*Le tribunal de La Haye:
une volonté de ne pas oublier?*

*Désigner les coupables,
oui mais...*

*El condor passa,
jamais on ne l'arrêta*

Société 13

*Etat «dealer» ou simplement
lucide?*

Monde 15

Tirana, la rue pour école

*Bhoutan, le royaume
où les femmes ont la parole*

Femmes Actuelles 19

*Taslina Nasreen: «Je ne veux
pas devenir un symbole!»*

Cantons Actuelles 20

Inform...elles

Agenda

Cinéma 22

Les gens de la rizière

Courrier 23

Agenda des femmes 24

Le temps des femmes

Victimes et bourreaux



Imaginez qu'un jour, au hasard de vos courses dans un supermarché, vous vous trouviez nez à nez avec un homme «bien sous tous les rapports». Quelqu'un qui réveille en vous des douleurs que depuis des années vous vous efforcez d'ensevelir au plus profond de vous-même. Un individu «bon chic, bon genre» qui autrefois fut votre bourreau. Un homme qui n'aurait jamais payé le prix de son comportement inhumain. Non parce qu'il aurait disparu au bon moment de la circulation, mais parce que la justice, sciemment, l'aurait lavé de toute tache, au nom de l'intérêt public.

Quelle serait votre réaction ?

Que dire aussi lorsque ce «tortionnaire» impuni peut devenir, avec le consentement bienveillant de l'Etat, votre voisin de palier, celui qui décidera de vos allocations de chômage ou de votre engagement suite à une offre d'emploi ?

Cette situation est un fait sur notre planète. A des millions d'exemplaires. Elle s'appelle amnistie. Pour d'innombrables êtres humains, une guerre civile ou militaire signifie un choc émotionnel qui restera présent durant toute leur vie. Des blessures physiques ou psychologiques qui demeureront à jamais béantes. Des milliers de femmes violées en ex-Yougoslavie, des milliers de femmes poussées à la prostitution forcée durant les dernières guerres, des dizaines de milliers de femmes et d'enfants torturés physiquement et moralement dans des conflits civils ou internationaux. Des victimes qui ne seront pas toujours reconnues comme telles. Des victimes que l'on oublie dès que la situation conflictuelle s'améliore. Des victimes que la «raison d'Etat» enferme dans la solitude de leurs souffrances et de leurs blessures. Car l'amnistie n'est autre que cela. Un pardon d'hommes au profit d'autres hommes. Dont les principales victimes restent ceux qui n'ont pas le droit à la parole: les enfants et les femmes. Que dire de cette décision qui élimine, qui évacue la faute, qui efface et fait sombrer tout simplement dans l'impunité, au nom de l'intérêt collectif, les crimes commis ?

Que faire pour que la mémoire sociale conserve le souvenir des affres dont ont souffert tant d'individus ? Que faire pour leur rendre justice ? Que faire surtout pour que «ça ne se reproduise plus?» Les gouvernements tentent de créer des tribunaux qui empêcheraient l'oubli pur et simple, et qui ne jugeraient pas en bloc tous les coupables pour les fondre en une seule masse à laquelle la communauté internationale se contenterait de signifier sa réprobation. Mais quelles difficultés d'avoir les vrais coupables ! Surtout lorsque c'est avec ceux-là même que la paix se monnaie. Quelles difficultés lorsque les crimes eux-mêmes ne sont pas reconnus comme tels, mais acceptés comme butin de guerre, les viols de guerre par exemple.

Plus que des solutions, c'est une réflexion que *Femmes suisses* vous propose ce mois-ci. Tour d'horizon des conséquences honteuses des guerres et de leurs lendemains, où l'homme devient un loup pour ses semblables.

